



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 16 janvier 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

**CE-2008-01**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 21 ET 28 NOVEMBRE, 5 ET 12 DÉCEMBRE 2007 ET DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 23 NOVEMBRE, 4, 6 ET 11 DÉCEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT** QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 21 et 28 novembre, 5 et 12 décembre 2007 et des séances spéciales tenues les 23 novembre, 4, 6 et 11 décembre 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

**CE-2008-02**

**APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48 - 51 146,68 \$ ET NUMÉRO 49 - 21 632,15 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 50 - 294 981,02 \$ ET NUMÉRO 51 - 419 967,09 \$ - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 49 - 6 070,80 \$ ET NUMÉRO 50 - 8 439,91 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 46 - 238 991,86 \$ ET NUMÉRO 47 - 111 950,34 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 48 et 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 50 et 51, les listes des réquisitions numéros 49 et 50 et les listes des embauches numéros 46 et 47 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	51 146,68 \$	10 au 14 décembre 2007
Liste PD numéro 50	Pièces de comptes à payer	294 981,02 \$	10 au 14 décembre 2007
Liste des réquisitions numéro 49	Pièces de comptes à payer	6 070,80 \$	10 au 14 décembre 2007
La liste des embauches numéro 46	Embauche de personnel temporaire	238 991,86 \$	3 au 7 décembre 2007

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	21 632,15 \$	17 au 21 décembre 2007
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	419 967,09 \$	17 au 21 décembre 2007
Liste des réquisitions numéro 50	Pièces de comptes à payer	8 439,91 \$	17 au 21 décembre 2007
La liste des embauches numéro 47	Embauche de personnel temporaire	111 950,34 \$	10 au 14 décembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-03

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-47, C-48 ET C-49 - 2 829 520,57 \$ - PÉRIODE DU 6 DÉCEMBRE 2007 AU 2 JANVIER 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-47, C-48 et C-49 d'un montant total de 2 829 520,57 \$ pour la période du 6 décembre 2007 au 2 janvier 2008, soit :

Numéro de la liste	Période	Montant
C-47	Du 6 au 12 décembre 2007	283 869,61 \$
C-48	Du 13 au 19 décembre 2007	446 304,20 \$
C-49	Du 20 décembre 2007 au 2 janvier 2008	<u>2 099 346,76 \$</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 829 520,57 \$</b>

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-04

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LES SERVEURS ALPHA ET COMPAQ AVEC LA FIRME HEWLETT-PACKARD POUR L'ANNÉE 2008 - 43 452,36 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Service des systèmes d'information doit annuellement assurer le renouvellement du contrat d'entretien de divers équipements des serveurs Alpha et Compaq;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont de fabrication de la firme Hewlett-Packard et que cette dernière possède les pièces et l'expertise requises;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services de la firme Hewlett-Packard pour les équipements présentement en utilisation pour les serveurs Alpha et Compaq s'élève au montant de 43 452,36 \$, incluant les taxes, pour l'année 2008, selon le contrat numéro 799-0038-95:

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de services numéro 799-0038-95 de la firme Hewlett-Packard au montant de 43 452,36 \$, incluant les taxes, pour le contrat d'entretien des équipements HP pour l'année 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-554-56237	41 527,56 \$	Infrastructures – Entretien – Équipement informatique
04-13493	1 924,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-05**

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES (PNDA) 2008-2009 - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2008-2009 du Conseil canadien des archives;

**CONSIDÉRANT QUE** la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur le traitement de la Série 01 Dossiers administratifs du greffe pour les années 1975 à 1979 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est éligible aux programmes de subventions du Conseil canadien des archives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) 2008-2009 et l'autorise à signer la dite demande.

Adoptée

**CE-2008-06\***

**SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC - SOUTIEN À LA PRODUCTION DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - 35 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de développement culturel 2004-2007 se terminait le 31 mars 2007 et n'incluait pas la subvention pour le soutien à la production du Théâtre de l'Île pour l'année financière municipale 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le Théâtre de l'Île reçoit une subvention de 35 000 \$ annuellement du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a accepté de verser une subvention annuelle non récurrente pour l'année financière gouvernementale 2007-2008 au Théâtre de l'Île :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la convention entre la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour le soutien à la production du Théâtre de l'Île.

Le trésorier est autorisé à virer la subvention au budget du Service des arts, de la culture et des lettres à la demande du service.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-07

**MANDAT - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MISE EN CANDIDATURE DE MONSIEUR MICHEL PRÉVOST AU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des arts, de la culture et des lettres à soumettre la candidature de monsieur Michel Prévost au prix Hommage bénévolat-Québec 2008 dans la catégorie « Bénévole en action ».

Adoptée

CE-2008-08\*

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE DE 120 000 \$ EN 2008, 2009 ET 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de l'Orchestre symphonique de Gatineau était de 120 000 \$ annuellement lors de sa présentation au comité plénier le 31 octobre 2006;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'étude du budget 2007, le conseil municipal a approuvé une aide financière de 60 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Gatineau pour le deuxième semestre de 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Orchestre symphonique de Gatineau a respecté l'ensemble des conditions et des modalités du protocole d'entente 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine analysera chaque année les résultats et la performance de l'Orchestre symphonique de Gatineau lors de l'étude du programme de soutien aux organismes culturels;

**CONSIDÉRANT QU'**une présentation de l'état d'avancement de l'Orchestre symphonique de Gatineau a été faite auprès du comité plénier le 25 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a été saisie de la recommandation à sa réunion du 10 décembre 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention annuelle de 120 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Gatineau pour les années 2008, 2009 et 2010 et prévoir cette somme au budget des années 2009 et 2010.

L'Orchestre symphonique de Gatineau dégage la Ville de toutes poursuites ou réclamations en dommages-intérêts de quelque nature que ce soit qui peuvent être intentées contre elle, et s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile d'au moins 3 000 000 \$ par événement, qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle. L'Orchestre doit fournir au Service des arts, de la culture et des lettres une copie des polices d'assurance confirmant la souscription des assurances exigées dans le protocole d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre l'Orchestre symphonique de Gatineau et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	120 000 \$	Soutien aux organismes culturels - Subventions

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-09**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-49 - 338 133,97 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 d'un montant de 338 133,97 \$ pour la période du 11 au 17 décembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-10**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-50 - 442 524,72 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 d'un montant de 442 524,72 \$ pour la période du 18 au 21 décembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-11**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-51 - 235 054,99 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 d'un montant de 235 054,99 \$ pour la période du 22 au 31 décembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-12

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2007 SP 100A – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection pour la sélection d'un entrepreneur pour la conception et la construction du centre sportif selon la grille d'évaluation et de pondération modifiée et approuvée par la résolution numéro CM-2007-1043, à savoir :

- Roland Morin, directeur du Module des infrastructures et de l'environnement
- Catherine Marchand, directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable
- Louis-Paul Guindon, directeur du Module de la culture et des loisirs
- André Cadieux, directeur au Service des projets immobiliers
- Serge Viau, directeur général adjoint au Développement durable pour la Ville de Québec
- Un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur

En cas d'absence d'un des membres indiqués ci-haut, messieurs Guy Tousignant, Michel Pillion et Réjean Martineau agiront à titre de substitut.

Adoptée

CE-2008-13\*

**SOUMISSION 2007 SP 167 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - PARC LOUIS-ROY - SERVICE D'INGÉNIEURIE - 371 306,83 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux d'aménagement du parc Louis-Roy, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total de 371 306,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	354 859,13 \$	Aménagement parc Louis-Roy - phase 1
04-13493	16 447,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même les « frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m<sup>2</sup> » un montant de 342 434,67 \$ et à même un financement temporaire « surplus redevances pour fins de parcs » un montant de 12 424,46 \$ afin de financer l'aménagement du parc Louis-Roy, phase 1 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-14

**SOUSSION 2007 SI 245 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - LIEN D'AQUEDUC HULL-AYLMER - TRAVAUX D'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE D'INGÉNIERIE - 89 171,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de « Lien d'aqueduc Hull-Aylmer » au montant total de 89 171,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

La firme CIMA+, s.e.n.c. est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

La firme CIMA+, s.e.n.c. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-023-56238	42 067,63 \$	Honoraires professionnels - Égout, aqueduc, pavage - Réservoir McConnell
11-50003-019-56239	43 153,62 \$	Honoraires professionnels - 2005 ING 03 40 - Modification du réservoir McConnell
04-13493	3 950,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-15

**SOUSSION 2007 SP 312 - NEDCO QUÉBEC - ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR LE SENTIER DE L'ÎLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 261 516,05 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Nedco Québec, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la fourniture de fûts et de luminaires pour le sentier de l'Île, au montant total de 261 516,05 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60012-005-56240	231 686,42 \$	Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Sentier de l'Île, éclairage
04-13493	11 584,32 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	18 245,31 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-60012-002	3 483,62 \$		Réfection parc du Portage et du sentier de l'Île - Portage, éclairage
18-60012-003	70 000 \$		Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Portage - Clôtures
18-60012-004	165 276,77 \$		Réfection du parc du Portage et du sentier de l'île - Sentier de l'Île - Trottoirs
18-60012-005		238 760,39 \$	Réfection du parc du Portage et du sentier de l'Île - Sentier de l'île - Éclairage

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-16**

**ÉTUDE SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Géocom Recherche inc. a été mandatée pour la réalisation d'une étude portant sur le commerce de détail et que le montant des honoraires a été fixé lors de l'octroi du contrat à 120 787 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** des honoraires supplémentaires totalisant 10 825,25 \$ ont déjà été octroyés pour la production d'un sondage dans le cadre de l'étude et que des honoraires supplémentaires de 8 000 \$, incluant les taxes, sont demandés pour la production de cartes et de fiches afférentes à la partie 2 de l'étude;

**CONSIDÉRANT QUE** le caractère novateur de cette étude a exigé la réalisation d'outils nouveaux qui ont exigé plus de temps et d'énergie qu'il était possible de prévoir :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande d'honoraires additionnels de Géocom Recherche inc. au montant de 8 000 \$, incluant les taxes, en relation avec la réalisation de la partie 2 de l'étude sur le commerce de détail : Enjeux et recommandations sur la gestion actuelle.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61300-411	7 645,63 \$	Division de la planification du territoire - Services professionnels et génie
04-13493	354,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-17**

**ÉTUDE SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL SP 230 - ACTIVITÉS ADDITIONNELLES - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2007-249 adoptée le 21 février 2007, mandatait la firme Géocom Recherche inc. pour la réalisation d'une étude portant sur le commerce de détail;

**CONSIDÉRANT QUE** le Module de l'urbanisme et du développement durable considère qu'il est nécessaire de prévoir certains services additionnels pour l'actualisation des fiches des interventions proposées et la formulation d'un avis sur les services compatibles et complémentaires au commerce de détail dans les différents niveaux de la structure proposée;

**CONSIDÉRANT QUE** ces services n'ont pas été prévus au mandat initial de l'étude et qu'un montant de 19 500 \$, incluant les taxes, est requis pour couvrir les honoraires professionnels de ces services additionnels :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'offre de services additionnels de Géocom Recherche inc. au montant de 19 500 \$, incluant les taxes, en complément avec la réalisation de l'étude sur le commerce de détail.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13150-419-56242	18 636,21 \$	Module de l'urbanisme et du développement durable - Autres prof./Adm.
04-13493	863,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-18\*

**PROJET DE CONCERTATION EN CAS DE SINISTRE MAJEUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE FÉDÉRALE (OPÉRATION INTERSECT) - 10 000 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de concertation de la région de la capitale nationale a été formé afin d'améliorer la réponse des partenaires lors d'un sinistre majeur appréhendé dans la région de la capitale fédérale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité regroupe des représentants des Villes d'Ottawa et de Gatineau, des ministères et des organismes provinciaux et fédéraux des deux cotés de la rivière des Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a estimé nécessaire de faire appel à une firme externe pour rencontrer les objectifs et réaliser le projet dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts du projet pour la période 2007-2008 sont estimés à 70 000 \$, répartis entre les membres;

**CONSIDÉRANT** la demande du Service de police de la Ville d'Ottawa pour une contribution de 10 000 \$ de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, à titre de membre du comité précité, a déjà contribué une somme de 10 000 \$ pour la réalisation des phases III et IV (2006-2007) du projet;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices en terme de préparation, de coordination et d'échanges d'information face à un sinistre majeur que retire la Ville de Gatineau dans le cadre de ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une somme de 10 000 \$ au Service de police d'Ottawa, à l'attention de monsieur Geoff Simpson, directeur des opérations financières et matérielles, C. P. 9634, Station T, Ottawa, Ontario, K1G 6H5 pour le projet de concertation de la région de la capitale fédérale en cas de sinistre majeur, opération Intersect, sur présentation des pièces justificatives préparées par la Direction générale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-971	10 000 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-19**

**SOUSSION 2007 SP 309 - BÉLISLE AUTOMOBILES INC. - ACHAT DE DEUX VÉHICULES UTILITAIRES À QUATRE ROUES MOTRICES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 127 187,55 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Bélisle Automobiles inc, 444, chemin Montréal, Ottawa, Ontario, K1K 0V3, un contrat pour la fourniture de deux véhicules utilitaires à quatre roues motrices au montant de 127 187,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30383-001-56244	121 553,55 \$	Véhicules et équipements incendie, 2 véhicules utilitaires
04-13493	5 634,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30383-002	553,55 \$		Véhicules et équipements incendie/ 1 bateau Zodiac
06-30383-001		553,55 \$	Véhicules et équipements incendie/ 2 véhicules utilitaires

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-20**

**SUBVENTION DE 500 \$ - ENVIRO ÉDUC-ACTION - GALA D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Enviro Éduc-Action, à l'attention de monsieur Sébastien Lemay, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 108, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de la première édition du Gala d'excellence en environnement de l'Outaouais qui se tiendra le 9 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-21

**SUBVENTION DE 450 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS – EXPO-SCIENCE BELL - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais, à l'attention de madame Danielle Delisle, 247-A, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A9, à titre de subvention pour la 25<sup>e</sup> édition de l'Expo-sciences Bell qui aura lieu du 14 au 16 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-22

**SUBVENTION DE 450 \$ - COMITÉ DES LOISIRS ST-JEAN-BOSCO - CARNAVAL ST-JEAN- BOSCO - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du comité des loisirs St-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Jean Lessard, président, 40, rue de Batiscan, Gatineau, Québec, J8P 8B8, à titre de subvention pour le carnaval qui se tiendra du 25 janvier au 3 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	150 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11405-972	150 \$	Patrice Martin - Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-23

**SUBVENTION DE 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE TOURAINE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Touraine inc., à l'attention de madame Michèle Patry, présidente, 50, rue de Nevers, Gatineau, Québec, J8T 4R3, à titre de subvention pour l'organisation du tournoi de hockey atome 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-24**

**PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À LA CONFÉRENCE ET SALON PROFESSIONNEL FCM SUR LES COLLECTIVITÉS VIABLES 2008 - 14 AU 16 FÉVRIER 2008 - 550 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à la conférence et salon professionnel FCM sur les collectivités viables 2008 qui aura lieu du 14 au 16 février 2008 à Ottawa.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 395 \$ à l'ordre de la Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa, Ontario, K1N 5P3 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 550 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	550 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

**CE-2008-25**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1644**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1644 adoptée le 21 novembre 2007 en supprimant les chiffres et mots suivants : « 19 et 20 décembre 2007 ».

Adoptée

**CE-2008-26**

**ACHAT D'UNE TABLE - TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS - SOIRÉE ACTION-VALORISATION - 23 FÉVRIER 2008 - 320 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'achat d'une table (8 places) pour la soirée Action-Valorisation organisée par la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais qui se tiendra le 23 février 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, 444, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	320 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-27

**SUBVENTION DE 350 \$ - SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Société nationale des Québécois et des Québécoises de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Luc Lepage, président, 31, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3V8, à titre de subvention pour la fête du drapeau qui aura lieu le 18 janvier 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	200 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-28

**GESTISOFT - ACQUISITION, IMPLANTATION, PARAMÉTRAGE ET DÉVELOPPEMENT DES BESOINS - LOGICIEL DE GESTION DES FOURNISSEURS - SYSTÈMES D'INFORMATION - 155 993,25 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gestisoft, 425, Place Jacques Cartier, suite 300, Montréal, Québec, H2Y 3B1 pour l'acquisition, l'implantation, le paramétrage et le développement des besoins particuliers pour une solution de gestion des fournisseurs pour un montant approximatif de 155 993,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les prix soumis à l'étude de faisabilité version 2.1 en date du 8 novembre 2007, et ce, en vertu de l'article 573.3 (6°) de la *Loi sur les cités et villes* considérant que ce contrat découle d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les logiciels existants.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	149 083,25 \$	Logiciel de gestion des fournisseurs
04-13493	6 910,00 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Les frais d'entretien annuels évalués à 10 610,25 \$, incluant les taxes, seront comptabilisés au poste budgétaire 02-13310-555 – Service des finances – Entretien des logiciels.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-29\*

**CANDIDATURE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT PERMANENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE MASCULINE DE VOLLEYBALL CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique des loisirs, du sport et du plein air a été adoptée en 2007, fixant les orientations ainsi que les priorités d'action qui guideront l'intervention municipale en matière de loisirs, de sport et de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre sportif sera en mesure d'accueillir la pratique de plusieurs disciplines de haut niveau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre national d'entraînement de l'équipe masculine de volleyball du Canada a lancé un appel de candidatures pour accueillir les activités de l'équipe en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire être proactive pour développer et accroître le développement d'événements sportifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les retombées positives pour la Ville sont multiples :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le dépôt de la candidature de la Ville de Gatineau pour l'accueil du Centre d'entraînement pour l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada pour les années 2009-2010-2011-2012.

Conditionnellement à l'obtention du centre d'entraînement pour l'équipe nationale masculine de Volleyball Canada, le trésorier est autorisé à prévoir un montant de 30 000 \$ par année pour les années 2009-2010-2011-2012 à titre de contribution financière et à offrir une contribution en services d'une valeur de 70 000 \$ incluant un montant de 14 000 \$ représentant une perte de revenus pour le centre Robert-Guertin.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-30

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN BEAULIEU AU POSTE DE COORDONNATEUR EN TOURISME - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-698 adoptée le 19 juin 2007, acceptait la création du poste de coordonnateur en tourisme (transfert d'une ressource de Tourisme Outaouais) au Service des communications :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Beaulieu au poste de coordonnateur en tourisme au Service des communications.

Monsieur Martin Beaulieu sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Beaulieu sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Le salaire de M. Beaulieu est établi à la classe 4, 1<sup>er</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-62340-115 – Positionnement touristique - Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-31

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CLOTHILDE BÉRÉ-PELLETIER AU POSTE DE CHARGÉ À LA RÉGLEMENTATION - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-701 adoptée le 19 juin 2007, acceptait la création du poste de chargé à la réglementation à la section réglementation de la Division de la planification du territoire du Module de l'urbanisme et du développement durable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Clothilde Béré-Pelletier au poste de chargée à la réglementation au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Clothilde Béré-Pelletier est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Béré-Pelletier sera celui de la classe 12, 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Division réglementation - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-32

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOANY BOUCHARD-WELLMAN AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-019 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Joany Bouchard-Wellman au poste de secrétaire II au Service des ressources humaines.

Madame Joany Bouchard-Wellman est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Bouchard-Wellman sera celui de la classe 5, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Ressources humaines - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-33

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME GERMANINA RIBICH-KLINO AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Module des infrastructures et de l'environnement (poste numéro MIE-BLC-010 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Germanina Ribich-Klino au poste de commis administratif au Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Germanina Ribich-Klino est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Ribich-Klino sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-112 - Module des infrastructures et de l'environnement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-34

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT BELLEMARE AU POSTE DE SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Benoît Bellemare au poste de soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Benoît Bellemare sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Benoît Bellemare a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Bellemare sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 - Atelier mécanique - Général - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-35

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR ALEXANDRE LANDRY AU POSTE DE SOUDEUR POUR LE QUART DE SOIR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur pour le quart de soir à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Alexandre Landry au poste de soudeur pour le quart de soir à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Alexandre Landry sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Alexandre Landry a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Landry sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 - Atelier mécanique - Général - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-36

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PAUL PILON AU POSTE DE SOUDEUR - DIVISION DE LA GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Paul Pilon au poste de soudeur à la Division de la gestion de la flotte et des équipements au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Paul Pilon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Paul Pilon a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Pilon sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 - Atelier mécanique - Général - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-37

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE BRODEUR AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, CENTRE-EST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de contremaître au Service des opérations de terrain, centre-est du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Stéphane Brodeur au poste de contremaître au Service des opérations de terrain, centre-est, du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Stéphane Brodeur est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Brodeur sera établi à la classe 2, 1<sup>er</sup> échelon selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article D de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 - Direction adjointe des opérations - Réguliers - Non syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-38  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-295

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID HALLÉ AU POSTE D'OPÉRATEUR III - EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur David Hallé au poste d'opérateur III – Eau potable au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur David Hallé est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Hallé sera établi à la classe 9.5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41214-114 - Usine d'eau potable de Gatineau - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-39

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SANNIE MAILLOUX  
AU POSTE DE COMMIS DE BUREAU - SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES  
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis de bureau au Service de l'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-050 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Sannie Mailloux au poste de commis de bureau au Service de l'évaluation et des transactions immobilières.

Madame Sannie Mailloux est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Mailloux sera celui de la classe 2, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 - Évaluation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-40  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-245

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN MANTHA  
AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE  
TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Gaétan Mantha au poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Gaétan Mantha est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Mantha sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30810-114 - Atelier mécanique - Général - Salaires - Réguliers - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-41

**PERMANENCE DE 26 EMPLOYÉS - SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Matthews, Michel Lieutenant SSIG	2006-03-16	2007-03-16	CE-2006-369	12 mois
Lemay, Pierre Lieutenant SSIG	2006-06-29	2007-06-29	CE-2006-981	12 mois
Leduc, François Lieutenant SSIG	2006-09-08	2007-09-08	CE-2006-1448	12 mois
Lavolette, Marc Lieutenant SSIG	2006-08-30	2007-08-30	CE-2006-1385	12 mois
St-Jean, Danik Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Rainville, Stéphane Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-262	6 mois
Laframboise, Sylvain Pompier SSIG	2007-03-05	2007-09-05	CE-2007-262	6 mois
Lafontaine, Jean-Claude Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Lalonde, Timothy Pompier SSIG	2007-03-05	2007-09-05	CE-2007-528	6 mois
Lacelle, Marc Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-262	6 mois

Jomphe, Stéphane Pompier SSIG	2006-10-23	2007-04-23	CE-2007-1572	6 mois
Durocher, Gilles Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-430	6 mois
Dufresne, Paul Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Carle, Stéphane Pompier SSIG	2006-07-28	2007--07-28	CE-2006-1197	12 mois
Bastien, Peter Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Goupil, Sébastien Lieutenant inspecteur- enquêteur SSIG	2006-11-06	2007-05-06	CE-2007-25	6 mois
Girard, Eric Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-264	6 mois
Laframboise, Martin Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-264	6 mois
Deslauriers, Simon Pompier SSIG	2007-03-05	2007-09-05	CE-2007-264	6 mois
Lacelle, Steve Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Gagnon, Mario Pompier SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263	6 mois
Corriveau-Leblanc, Étienne Policier SPVG	2007-04-01	2007-10-01	CE-2007-126	6 mois
Sabourin, Eric Sergent détective SPVG	2007-03-22	2007-09-22	CE-2007-901	6 mois
Meunier-Bouliane, Israel Policier SPVG	2007-01-11	2007-07-11	CE-2007-23	6 mois
Philippe, Benoit Lieutenant, SPVG	2007-06-07	2007-12-07	CE-2007-1007	6 mois
Robert, Marc Capitaine SPVG	2006-08-10	2007-08-10	CE-2006-1132	12 mois

SSIG – Service sécurité incendie de la Ville de Gatineau

SPVG – Service police de la Ville de Gatineau

Adoptée

**CE-2008-42**

**PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION	PÉRIODE D'ESSAI
Larocque, Dominique Technicienne en gestion de documents (Service du greffe)	13 août 2007	13 novembre 2007	CE-2006-1125 9 août 2006	3 mois
Dompierre, Daniel G. Directeur adjoint (Centre de services de Gatineau)	15 novembre 2006	15 novembre 2007	CE-2006-1532 14 novembre 20	1 an

Adoptée

CE-2008-43

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL DE LÉSÉLEUC AU POSTE D'ÉVALUATEUR II - SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'évaluateur II au Service de l'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-055 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Daniel De Léséleuc au poste d'évaluateur II au Service de l'évaluation et des transactions immobilières.

Monsieur Daniel De Léséleuc est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. De Léséleuc sera celui de la classe 11, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 - Évaluation - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-44

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1456 - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1456 adoptée le 10 octobre 2007, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de divers employés du Service de police;

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est glissée dans l'échelle salariale des employés mentionnés ci-dessous :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier l'échelle salariale des employés mentionnés au tableau suivant :

NOM DE L'EMPLOYÉ	NOUVEAU POSTE ET SECTEUR	ÉCHELLE SALARIALE CORRIGÉE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Gagnon, Claude Lieutenant	Lieutenant détective	81 943,39 \$	CE-2007-1456 10 octobre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2007
Dessureault, Steve Lieutenant	Lieutenant des territoires	81 943,39 \$	CE-2007-1456 10 octobre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2007

La résolution numéro CE-2007-1456 est modifiée en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-45\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q.2000,c.20) a été adoptée le 14 juin 2000 et sanctionnée le 16 juin 2000;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux articles 8 et suivants de la Loi, la Municipalité doit établir, en conformité avec l'orientation ministérielle, un schéma de couverture de risques en incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de schéma de couverture de risques en incendie, amendé en fonction des recommandations du ministre de la Sécurité publique, a été présenté au conseil municipal le 20 juin 2006 (CM-2006-576);

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques en incendie fut adopté par le ministre de la Sécurité publique en date du 16 août 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre les objectifs déterminés par la *Loi du schéma de couverture de risques en incendie*, le Service de sécurité incendie doit apporter des modifications à sa structure organisationnelle :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie.

- Création de postes syndiqués, selon la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau :  
2 lieutenants instructeurs
- Création d'un poste syndiqué col bleu, selon la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :  
1 préposé à la logistique

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-22310-113 et 02-22310-114 - Schéma de couverture de risques - Syndiqués pompiers et syndiqués cols bleus - Service de sécurité incendie.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-46

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105910**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé numéro 105910 lors des événements du 23 octobre 2007 étaient inacceptables;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la position concertée du Module des infrastructures et de l'environnement et du Service des ressources humaines :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de 10 jours sans traitement à l'employé numéro 105910. Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2008-47

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR LUCIEN PHILIPPE AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour le salaire de monsieur Lucien Philippe dépassera la limite de 25 000 \$ et qu'une entente prolonge le délai prévu à l'article 6.04 o) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des systèmes de contrôle de toutes les usines nécessite la collaboration en continu d'un chef d'équipe affecté à l'entretien des équipements des usines d'eau potable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Lucien Philippe jusqu'au 31 mars 2008, au poste de chef d'équipe au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, pour un montant approximatif de 46 700 \$ à même les fonds disponibles au budget d'opération.

Le salaire de M. Philippe sera celui de la classe 11 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41410-134 - Procédé - Interne - Usine de traitement des eaux usées – Temporaires – Cols bleus, et ce, jusqu'à concurrence de disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-48

**MANDAT POUR AFFAIRES JURIDIQUES - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS S.E.N.C.R.L.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 4 janvier 2008, la compagnie 102662 Canada Inc. a intenté une poursuite contre la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit être représentée dans le cadre de cette poursuite judiciaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un mandat de services à la firme d'avocats Dunton Rainville, avocats S.E.N.C.R.L.;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3.02 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu que l'octroi de ce mandat est rendu nécessaire suite à un recours devant un tribunal :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité octroie un mandat de services à la firme d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L., 3333, boulevard du Souvenir, bureau 200, Laval, Québec, H7V 1X1.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire - 02-12200-412 - Affaires juridiques - Services juridiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-49

**PROLONGATION DU MANDAT DE MONSIEUR DONALD COULSON POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS - DOSSIER DE L'ÉCOMUSÉE - CHÂTEAU D'EAU - COULSON HYDROTECH INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1771 adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2004, a donné le mandat au Service des affaires juridiques de poursuivre Gestion Conseil S.C.P. inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'un expert était essentiel dans cette poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** les services professionnels de l'expert monsieur Donald M. Coulson de la compagnie Coulson Hydrotech inc. ont été retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Coulson devra produire une contre-expertise suite au dépôt du rapport de l'expert de la partie adverse;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une offre de services de l'ordre de 10 000 \$, plus les taxes, de monsieur Coulson datée du 1<sup>er</sup> novembre 2007 pour prolonger son mandat initial;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel et dans l'intérêt de la Ville de prolonger le mandat de monsieur Coulson;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est plus possible de procéder par délégation de pouvoir pour payer les honoraires d'expert de monsieur Coulson car la somme maximale a été atteinte :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger le mandat de monsieur Donald M. Coulson de Coulson Hydrotech inc. pour un montant de 12 000 \$, plus les taxes, afin d'analyser le rapport de l'expert de la partie adverse, de rencontrer l'expert de la partie adverse pour discussion sur les conclusions des rapports et d'émettre un rapport de contre-expertise en réponse au rapport de la partie adverse.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
12200-411-56243	12 945 \$	Affaires juridiques - Services professionnels et génie
04-13493	600 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 14 janvier 2008.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif